



CLUB BADMINTON FIGEACOIS

TOURNOI DE PRINTEMPS 2018

REGLEMENT INTERIEUR DU 8ème TOURNOI FFBAD DU CLUB BADMINTON FIGEACOIS

Samedi 24 Mars et Dimanche 25 Mars 2018

Art 1 : Le tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie sous le N° Demande en cours

Art 2 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement ainsi que les règles fédérales en vigueur le jour de la compétition.

Art 3 : Le nombre de joueurs est limité à 110 . Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Art 4 : Le juge-arbitre de la compétition est LAURENT FERRAGUTI

Art 5 : Tout participant doit être licencié à la FFBAD et doit être en mesure de présenter sa licence 2017-2018 le jour du tournoi.

Art 6 : La compétition se déroulera le Samedi 24 Mars à partir de 8H30 jusqu'au Dimanche 25 Mars 2018 18H30 environ. Le samedi se dérouleront les simples et les mixtes , le dimanche les mixtes et les doubles.

Art 7 : Le tournoi est ouvert aux joueurs R5-R6 - D - P- NC .

Le Tournoi est ouvert aux vétérans, seniors et juniors .

Tableaux de simple, mixte, DD et DH.

2 tableaux maxi par joueur. Le droit d'inscription est de 12,00 €pour un tableau, 16,00 €pour 2 tableaux. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et seront définitives à réception du règlement par chèque à l'ordre de « CBF ».

Art 8 : Tous les tableaux se dérouleront en poule de trois ou plus si nécessaire, puis élimination directe pour les sorties de poules. En fonction du nombre d'inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper 2 catégories.

Art 9 : La clôture des inscriptions est fixée au **10 Mars 2018**, la constitution des tableaux est fixée au **12 Mars 2018**. Les droits d'inscription ne seront remboursables au-delà du 12 Mars qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) et dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Art 10 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant officiel est le plume CARTLON GT3.

Art 11 : Les matchs de poules et sorties de poules seront en auto arbitrage.

Art 12 : Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne le sont qu'à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra préalablement le signaler au juge-arbitre.

Art 13 : A l'appel d'un match, le temps d'échauffement est fixé à 3 minutes (test des volants inclus). Tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son match pourra être disqualifié par le juge-arbitre. Le temps de repos minimal entre deux matchs est fixé à 20 minutes.

Art 14 : Une tenue vestimentaire correcte est exigée conformément au règlement fédéral.

Art 15 : Un volant touchant le plafond ou tout autre obstacle sera considéré faute au cours de l'échange et sera remis 2 fois au service. (Maxi 3 services).

Art 16 : Seul un responsable du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Art 17 : Le juge-arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du tournoi et en particulier de modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits. Ses décisions sont sans appel.

Art 18 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou incident.

Art 19 : Tout participant devra prévenir le club organisateur de sa non- participation et devra transmettre à la ligue, dans les délais réglementaires, les justificatifs nécessaires ou les remettre au juge arbitre le jour de la compétition.

Art 20 : Le présent règlement sera affiché dans la salle lors de la compétition.

LE COMITE D'ORGANISATION DU TOURNOI REMERCIE PAR AVANCE LES PARTICIPANTS QUI, EN RESPECTANT CE REGLEMENT SCRUPULEUSEMENT, APPORTENT LEUR CONTRIBUTION A LA REUSSITE ET AU BON DEROULEMENT DE CE TOURNOI POUR LA SATISFACTION DE TOUS.